



DeCourtier.Lu by Attilio PORRINI

Courtier en crédit immobilier

Nom & prénom mandants :

Document préliminaire

PRÉPARER VOTRE DEMANDE DE CREDIT LOGEMENT

Pour préparer au mieux et dans les meilleurs délais votre demande de crédit logement, il sera primordial que le dossier à remettre aux banques soit le plus complet possible.

Voici une liste des documents indispensables lors de l'introduction de votre demande de crédit logement.

Tout document devra être renvoyé par courriel au : demande@decourtier.lu tout en mentionnant le nom et prénom du/des demandeur(s) .

DOCUMENTATION NECESSAIRE POUR TOUT TYPE DE DOSSIER

■ pièce d'identité et carte de sécurité sociale du/des demandeur(s),



■ curriculum vitae du/des demandeur(s)

■ preuve des revenus (3 fiches de salaire, contrat de travail, contrat de bail, ou autres revenus..),

■ décompte fiscal annuel si le revenu mensuel est soumis à des fluctuations importantes

■ relevé des comptes primaires (3 mois du compte courant principal)

■ autres revenus : allocations familiales, pension alimentaire, pension, revenu locatif (contrat bail)

■ preuve des fonds propres

■ extraits des crédits existants

■ patrimoine mobilier et immobilier (annexe à compléter)



■ compromis de vente signé accompagné de photos du bien à acquérir et éventuellement plans

■ certificat de performance énergétique («passeport énergétique») du bien en cas d'acquisition.

■ annonce internet du bien à acquérir

■ le cas échéant, plans et/ou devis concernant les travaux de transformation/rénovation,

DOCUMENTATION COMPLEMENTAIRE :



EN CAS DE REVENTE D'UN LOGEMENT EXISTANT

- titre de propriété / acte de propriété
- photos du bien à vendre et plans indiquant la superficie
- extraits du crédit logement existant
- certificat de performance énergétique («passeport énergétique»)
- estimation du bien à vendre / expertise



EN CAS DE NOUVELLE CONSTRUCTION

- contrat de réservation / compromis de vente
- cahier des charges détaillé
- plans de construction
- certificat de performance énergétique («passeport énergétique») prévisionnelle



EN CAS D'UNE SEPARATION / DIVORCE

- projet de séparation ou acte de divorce
- consentement sur la valeur du bien immobilier à vendre / refinancer



EN CAS D'UNE RENOVATION

- plans de construction
- devis détaillés pour les travaux de rénovation
- certificat de performance énergétique prévisionnel après travaux («passeport énergétique»)